



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE NANCY

L'OFFICE DU JUGE ADMINISTRATIF

Organisé par l'IRENEE - Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation Et de l'État
sous la direction de Jean-François Lafaix (PR - IRENEE/UL)
en partenariat avec la Cour Administrative d'Appel de Nancy

PROTÉGER

CONTRÔLER

CORRIGER

CONCILIER

EXPLIQUER

SÉCURISER

22 avril 2016

Amphithéâtre DRO1

Campus Carnot/Ravinelle

Faculté de Droit

13 place Carnot - 54000 Nancy

Inscrivez-vous sur : irenee.univ-lorraine.fr

L'OFFICE DU JUGE ADMINISTRATIF

Le juge a acquis une place centrale dans le paysage juridique contemporain, alors qu'il avait été soumis par une tradition politique issue de la Révolution française, réduit à un rôle d'automate judiciaire et interdit de juger la loi ou les actes d'administration.

Le retour du juge a longuement muri au sein même de l'administration, s'agissant de la justice administrative. Le juge administratif n'est devenu indépendant qu'en 1872 et n'a développé son contrôle à l'égard de l'administration que progressivement. Mais il a effectivement pu affirmer son autorité en réduisant le champ des actes qui échappent à son contrôle, en examinant les différents éléments de l'acte administratif de façon à limiter l'appréciation discrétionnaire de l'administration, ou encore en acquérant (parfois grâce au législateur) des pouvoirs de nature à garantir l'efficacité de son intervention.

La question de l'office du juge se situe ainsi au croisement des dynamiques contemporaines touchant non seulement à l'idéologie de l'État de droit et la défense des droits individuels face à la puissance publique, mais aussi à la promotion de la sécurité juridique dans un univers sans cesse plus sophistiqué où l'Administration doit pouvoir jouer son rôle de gardienne de l'intérêt général.

Selon les types de contentieux, le juge administratif est (sans exhaustivité) un juge-protecteur, un juge-arbitre, un juge-administrateur ou/et un juge-consolidateur. L'office du juge varie donc, au point que la distinction traditionnelle des contentieux ne suffit désormais plus à rendre compte de la diversité des hybridations et des mutations. La question du renouvellement de l'office du juge se pose donc, en raison, d'une part, des évolutions ayant tout spécialement touché certains domaines (urbanisme, sanctions, contrats, en particulier) et, d'autre part, des dynamiques transversales qui modifient les sources, la structure, le déroulement et les résultats du procès administratif.

PROGRAMME

9H15 | MOTS DE BIENVENUE

Stéphane PIERRÉ-CAPS, Directeur de l'Institut de Recherches sur l'Évolution de la Nation Et de l'État (IRENEE), Professeur de Droit Public, Université de Lorraine (UL)
Fabrice GARTNER, Doyen de la Faculté de Droit Sciences Economiques et de Gestion de Nancy et d'Epinal, Professeur de Droit Public, UL - IRENEE

9H30 | OUVERTURE

Françoise SICHLER-GHESTIN, Présidente de la Cour Administrative d'Appel de Nancy
Jean-François LAFAIX, Professeur de droit public, UL - IRENEE

MATINÉE | PRÉSIDENTE DE MADAME LA PRÉSIDENTE SICHLER-GHESTIN

9H40 | L'OFFICE DU JUGE DANS L'HISTOIRE DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Jean-François GICQUEL, Maître de Conférences en histoire du droit, UL - IFG
Julien LAPOINTE, Docteur en histoire du droit, UL - IFG

Des champs contentieux renouvelés

10H05 | L'OFFICE DU JUGE EN CONTENTIEUX DE L'URBANISME

Michel RICHARD, Magistrat, Cour Administrative d'Appel de Nancy

10H25 | L'OFFICE DU JUGE DU CONTRAT

Jean-François LAFAIX, Professeur de droit public, UL - IRENEE

10H45 | PAUSE

11H00 | L'OFFICE DU JUGE EN CONTENTIEUX DES SANCTIONS

Christophe FARDET, Professeur de droit public, UL - IRENEE

11H20 | DÉBATS

12H00 | DÉJEUNER

APRÈS-MIDI | PRÉSIDENTE D'OLIVIER RENAUDIE, PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC, UL - IRENEE

Des dynamiques transversales

14H00 | L'OFFICE DU JUGE SELON LE DROIT DE LA CEDH

Nathalie DEFFAINS, Maître de Conférences en droit public, UL - IRENEE

14H20 | L'OFFICE DU JUGE ET LA STRUCTURE DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Olivier FUCHS, Magistrat, Cour Administrative d'Appel de Nancy

14H40 | L'OFFICE DU JUGE ET LA LOYAUTÉ DE LA PROCÉDURE

Jean-François GOUJON-FISCHER, Magistrat, Cour Administrative d'Appel de Nancy

15H00 | DÉBATS

15H30 | PAUSE

Des expériences

15H45 | L'OFFICE DU JUGE ET LA MOTIVATION DES DÉCISIONS DE JUSTICE

Sabine MONCHAMBERT, Magistrate, Première vice-présidente de la cour, Cour Administrative d'Appel de Nancy

16H05 | L'OFFICE DU JUGE EN MATIÈRE DE CONCILIATION

Lucie CLUZEL, Professeur de droit public, UL - IRENEE

16H25 | DÉBATS

16H55 | RAPPORT DE SYNTHÈSE

Fabrice GARTNER, Professeur de droit public, UL - IRENEE

INFORMATIONS

CODE WIFI | LOGIN : journIRN | **MOT DE PASSE :** PXJFg8Xr

CONFÉRENCE | Amphithéâtre DR01 (RDC)

PAUSES | salle ER05 (RDC)

Campus Carnot/Ravinelle, Faculté de Droit, 13 place Carnot, 54000 Nancy

